

Conseil Municipal du 26.06.2025 = points principaux.

- Du compte-rendu des délégations du Maire, il est noté que la commune renonce au projet PATRIMCAT II du programme POCTEFA, pour SAINT ROCH, car le coût résiduel pour la commune est trop élevé.
- Le programme global actualisé de requalification du stade FONDECAVE est présenté avec les différentes participations actualisées de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental et de la CCV. Le coût global sur 4 ans est de 3,5 M€.
- Aux termes des dispositions du Code Général de la Fonction Publique, la commune est tenue de protéger ses agents contre toute atteinte volontaire à leur intégrité physique ou morale. Elle doit également réparer le préjudice subi lorsque l'auteur des faits est défaillant. A ce titre, elle doit indemniser les agents, en cas de défaillance du débiteur, ce qui est le cas dans 4 situations. Elle a d'ailleurs souscrit une assurance pour couvrir ce risque. Notre liste ne remet pas en cause ces versements et a voté favorablement mais s'est étonnée de ce dispositif.
- Le nouvel organigramme des services municipaux a été présenté. A noter la vacance du poste de DGS.
- Au titre des questions diverses, nous avons interrogé le Maire sur le non-fonctionnement des fontaines municipales, en le situant dans le contexte de la sécheresse actuelle. Compte-tenu des problèmes rencontrés en matière d'eau, le Maire nous a fait part de sa volonté de remettre en service les fontaines en circuit fermé. Ce sera le cas pour la fontaine PICASSO mais uniquement après la fêria ; quant à l'emblématique fontaine des 9 jets, elle fait l'objet d'une fuite qu'il faut réparer et ce n'est qu'après cette réparation qu'il pourra être envisagé de la remettre en service.

Patrick PUIGMAL

Liste CERET ENSEMBLE conseil municipal de CERET